



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 02.31.79.81.57  
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

**L'an deux mille vingt, le dix juillet, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le cadre du protocole sanitaire – Covid 19, à la salle du Conseil Municipal et à huis clos, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Christophe MORIN, Mme Muriel LEFILLIATRE, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Thierry ENOUF, M. Benoît LEMONNIER, Mme Milena NOCERA, Mme Sabine RIVIERE, Mme Christine ALOUI, M. Lionel BARON, Mme Lydie COUTURIER, Mme Myriam FESSARD, Mme Emmanuelle LEBLOND, M. Benoît LETELLIER, Mme Julie PIERRE, M. Frédéric ROYO, M. Jean SABLERY,

Étaient absents excusés : Mme Béatrice DESMOUCEAUX, M. Frédéric DRAPIER, M. Karl LETHARD, Mme Catherine TINARD, M. Olivier FRIMOUT,

Était absent non excusé :

Procurations : Mme Béatrice DESMOUCEAUX à Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Frédéric DRAPIER à M. Thierry ENOUF, M. Karl LETHARD à M. Frédéric ROYO, Mme Catherine TINARD à Mme Martine PIERSIELA,

Participants : M. DAVID, DGS

Secrétaire : M. Benoît LEMONNIER

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M. Benoît LEMONNIER est désigné pour remplir cette fonction.*

## APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2020

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2020 à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Votants : 22**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

**Le procès-verbal du 29 juin 2020 est adopté à l'unanimité.**

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

- Dossiers en cours :
  - ✓ Projet « flash » : devis en cours sur le financement des travaux prévus cet été pour la création des points d'eau dans les classes (bâtiment côté mairie) ;
  - ✓ Projet « Label écoles numériques » : devis en cours sur le financement de matériel et matériaux pour améliorer l'utilisation des outils numériques dans l'école ;
  - ✓ Pause méridienne :
    - Animateurs : maintien de l'équipe actuelle pour la rentrée prochaine ;
    - Projet de convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), les Lycées Victor Lépine et Jules Verne qui coordonnent la promotion de futurs éducateurs sportifs en formation post bac (mention complémentaire : animation gestion de projets dans le secteur sportif « AG2S »)

## COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

### COMMISSION LOISIRS ET CULTURE

- Commission du mardi 30 juin 2020 à 19h : le compte-rendu de la réunion sera fait lors du prochain conseil municipal. Toutefois, il est à signaler la réouverture partielle de la bibliothèque au public dans le respect des recommandations sanitaires depuis le 7 juillet 2020 :
  - Pas de consultation sur place
  - Pas d'accès à la ludothèque
  - Horaires adaptés du mardi 7 juillet au vendredi 31 juillet 2020 (mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
  - Fermeture du 1<sup>er</sup> au 22 août 2020 inclus
  - Réouverture le mardi 25 août 2020 avec les horaires habituels d'avant confinement et avec les mesures sanitaires mises en place le 7 juillet ou pas en fonction des recommandations prochaines.

## COMMISSIONS : URBANISME – ENVIRONNEMENT – VOIRIE – CIMETIERE / TRAVAUX – ACCESSIBILITE – SECURITE

- Sécurisation des abords du Collège Guy de Maupassant de Saint Martin de Fontenay situé sur la RD 562 A – devis ACEMO (*cf. Affaires soumises à délibération*)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) - enquête publique : elle aura lieu du 10 juillet au 20 août 2020 inclus (soit 42 jours au total). Tous les documents sont accessibles sur internet via le site de la commune mais également sous format papier dans la salle du conseil.
- Réunion de la commission du 08/07/2020 : cf. compte rendu transmis aux membres du conseil municipal.

## COMMISSION ANIMATION

## COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION

### SYNDICAT DU COLLEGE

- Collège Guy de Maupassant – Conseil d'Administration du lundi 29 juin 2020 : le compte-rendu a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

### SYNDICAT ECOLE MATERNELLE

#### SIVU DU COISEL

- Conseil syndical a eu lieu ce vendredi 10 juillet 2020 avec à l'ordre du jour le renouvellement des membres et le vote du budget 2020.

Sont élus :

- ✓ Président : M. Christian DELBRUEL, Maire de Saint André s/Orne
- ✓ Vice-Présidente : Mme Martine PIERSIELA, Maire de Saint Martin de Fontenay
- ✓ Membres du bureau :
  - M. Jean Louis MALAQUIN, représentant la commune de Saint Martin de Fontenay
  - Mme Christine ALEXANDRE représentant la commune de Saint André sur Orne.

### SYNDICAT MIXTE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

- Conseil Communautaire du jeudi 9 juillet 2020 avec à l'ordre du jour :
  - l'installation des conseillers communautaires
  - l'élection du président : **M. Hubert PICARD a été élu président**
  - l'élection des vices présidents.

Poste	NOM- Prénom	Commissions
1 <sup>er</sup> Vice-Président	GIRARD Henri	Développement économique/Emploi/MSAP
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	GUILLEUX Rémy	Aménagement du territoire
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	GOBE Alain	Fiances et Transition Energétique
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	PIERSIELA Martine	Petite Enfance/Rams/Enfance-jeunesse
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	ENAUULT Bernard	Cycle de l'eau (eaux potable, eaux usées, gemapi)
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	BERTHELOT Didier	Culture/évènementiels/communication
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	BANNIER Michel	Tourisme/promotion du territoire
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	LEBRETON-MASSARINI Annie	Mutualisation/relations avec les communes de la CDC
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	DENOYELLE Patrick	Environnement/Déchets ménagers/déchetteries
10 <sup>ème</sup> Vice-Président	ROBILLARD Franck	Voiries et liaisons douces – bâtiments et équipements

- Conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020 pour la désignation dans les différentes commissions et représentations.

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ELECTIONS DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DES SENATORIALES

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-057**

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, Maire

En vue des futures élections sénatoriales, le Conseil Municipal doit proposer des grands électeurs : 7 conseillers municipaux titulaires et 4 conseillers municipaux suppléants.

N° d'ordre	Conseillers municipaux titulaires	Conseillers municipaux suppléants
1	PIERSIELA Martine	ROYO Frédéric
2	MALAQUIN Jean-Louis	ALOUI Christine
3	DESMOUCEAUX Béatrice	SABLERY Jean
4	MORIN Christophe	COUTURIER Lydie
5	LEFILLIATRE Muriel	
6	ENOUF Thierry	
7	LEFRANCOIS Claudine	

Mme Le Maire demande de se prononcer sur la liste des candidats à nommer pour constituer la liste des grands électeurs qui participeront aux élections sénatoriales le 27 septembre 2020 en préfecture.

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-057**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que la liste des membres proposés ci-dessus participera aux élections sénatoriales.**

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-058**

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, Maire

Suite aux dernières élections municipales, la commission communale des impôts directs doit être renouvelée.

Seize noms sont proposés en tant que commissaires titulaires et commissaires suppléants.

N° d'ordre	Commissaires titulaires	Commissaires Suppléants
1	GAUTIER Maxime	FESSARD Alain
2	GODIN Jean Pierre	SURVILLE Claude
3	KURANDY Alain	GENEST Gilbert
4	FOUCAULT Marcel	LESCOT Michel
5	RONFARD Yves	BERNAGOU Guy
6	BRIERE Daniel	BUIRON Eliane
7	FRIMOUT Guy	FRITSCHÉ Aline
8	GUERARD Josiane	LENEVEU Josiane
9	POIRIER Guy	MILCENT Marie Thérèse
10	DESCHAMPS Marc	PIGNOREL Annabelle
11	LETELLIER Christelle	VILLEDIEU Delphine
12	CECIRE Alain	LE PROUT Olivier
13	ESNAULT Pascal	FALUE Roberte
14	GUERBAUX Philippe	LEBLANC Raymonde
15	LIBOIS Maryvonne	LEBRUN Martine
16	PARRET Catherine	AUBREE Julien

Mme Le Maire demande de se prononcer sur la liste des candidats à nommer pour constituer la commission communale des impôts directs.

#### Point réglementaire :

Les articles [1650](#) et [1650 A](#) du Code Général des Impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

[L'article 1650 du code général des impôts](#) (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- 6 commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est porté de 6 à 8 membres (soit 9 au total). Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

#### **NOUVEAUTÉS 2020 :**

- **Simplification** : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.
- **Condition relative à l'inscription aux rôles** : à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Aux termes des articles [1732 \(b\)](#) et [1753 du CGI](#), ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

Les 6 (ou 8) commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », **dressée par le conseil municipal**.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** (ou **32**) noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants) ;
- 12 noms pour les commissaires suppléants (16 dans les communes de plus de 2 000 habitants).

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-058**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de proposer la liste des membres ci-dessus.**

### **SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT – LANCEMENT DE L'OPERATION – ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX**

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-059**

*Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, Maire*

*Vu la délibération n° MA-DEL-2020-055 prise lors du conseil municipal du 29 juin 2020 dernier concernant la demande de subvention d'amendes de police auprès du Conseil Départemental pour les travaux de sécurisation des abords du collège Guy de Maupassant,*

*Vu le devis d'ACEMO concernant l'étude globale sur les phases de conception (étude de projets) et de travaux pour les deux tranches (assistance à la passation de contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réceptions de travaux) dont le montant net s'élève à 10 900.00 € HT.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la commande publique, publié le 5 décembre 2018 au Journal Officiel de la République Française et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,*

Dans le cadre du projet d'aménagement pour la sécurisation des abords du Collège Guy de Maupassant situé sur la RD 562 A, la commune souhaite lancer l'opération de la phase étude puis travaux en signant le devis correspondant de la société ACEMO s'élevant à 10 900.00 € HT.

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-059**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :**

- **le lancement de l'opération de la phase étude puis travaux de la sécurisation des abords du collège Guy de Maupassant,**
- **charge Madame le Maire de signer tous actes s'y rapportant,**
- **Mme Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.**

**Délibération n° MA-DEL-2020-060**

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, Maire

FRAC NORMANDIE-CAEN : proposition de motion à présenter en conseil municipal. Cette motion, transmise par Franck QUEGUENIAT, Conseiller Régional et Maire d'Epron, concerne une décision de transfert de la direction du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen (Seine Maritime).

**CAEN doit conserver la direction du FRAC NORMANDIE-CAEN**

Ce lundi 6 juillet, le Conseil régional de Normandie présentera en commission permanente une délibération transférant la direction du Fond régional d'art contemporain (FRAC) Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime).

Cette décision va à l'encontre du partage des compétences acté par Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur et le président de Région en 2015 qui fixait la Culture à Caen.

C'est un très mauvais signe pour le Calvados, et notre territoire. Le FRAC est un pôle culturel de premier ordre. Créé en 1983, le FRAC Normandie-Caen, répond à 3 missions :

- Constituer une collection pour le compte de la région ;
- Faire rayonner la création contemporaine ;
- Organiser des expositions.

En 2018, le FRAC Normandie-Caen a intégré un nouvel espace rue Neuve-Bourg-L'Abbé à Caen et son architecture a été confiée à Rudy Ricciotti (auteur du MuCEM de Marseille) pour un coût d'environ 9 millions d'euros.

Le FRAC Normandie-Caen, qui compte plus de 1000 œuvres de près de 500 artistes différents et accueille près de 60 000 visiteurs, donne surtout un rayonnement exceptionnel à notre département. C'est aussi le lieu d'accueil d'artistes en résidences, d'étudiants et de chercheurs.

Enfin, le FRAC est le partenaire de 145 acteurs locaux du monde de la culture, de l'éducation, de l'entreprise, mais aussi des collectivités.

Transférer le siège du FRAC Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen est revenir sur la parole donnée et affaiblit notre territoire.

**C'est pourquoi nous nous opposons à ce transfert et demandons au président de région de revoir cette décision qui va à l'encontre de l'équilibre des territoires et qui affaiblirait Caen, le Calvados et la culture.**

**Délibération n° MA-DEL-2020-060**

**Votants : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de voter pour la motion ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44